

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 8 avril 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Rémy Tillard,	commissaire
M. Ian Vallée,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjoint sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Mélanie Pagé a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1453/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Leroux, commissaire-parent, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1454/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2014.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1455/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Remplacement du système d'interphone à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
8. Réfection des toilettes, des cages d'escalier, installation d'un dispositif antirefoulement et réfection partielle de la toiture - école Bouchard;
9. Désamiantage, réfection de plafonds et de planchers (Bloc A) - École polyvalente Saint-Jérôme;
10. Réfection partielle d'un bassin de toiture, bloc A - École polyvalente Saint-Jérôme;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

REPLACEMENT DU SYSTÈME D'INTERPHONE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1456/SRM)

ATTENDU QUE la firme Technélect Conseils a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-033) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie G. Leduc Entrepreneur Électricien inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire de 134 980 \$ (avant les taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 31 mars 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Rémy Tillard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement du système d'interphone à l'École polyvalente Saint-Jérôme à la compagnie G. Leduc Entrepreneur Électricien inc. de Saint-Jérôme au montant forfaitaire total de 134 980 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION DES TOILETTES, DES CAGES D'ESCALIER, INSTALLATION D'UN DISPOSITIF ANTIREFOULEMENT ET RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE - ÉCOLE BOUCHARD (RCE-1457/SRM)

ATTENDU QUE la firme DF+ DKA Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-039) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 235 840 \$ (avant les taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 31 mars 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection des toilettes, des cages d'escalier, installation d'un dispositif antirefolement et réfection partielle de la toiture à l'école Bouchard à la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel au montant forfaitaire total de 235 840 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

DÉSAMIANTAGE, RÉFECTION DE PLAFONDS ET DE PLANCHERS, BLOC A - ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1458/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey Architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-042) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises M. Melançon inc. de Notre-Dame-des-Prairies au montant forfaitaire de 287 843,62 \$ (avant les taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 4 avril 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de désamiantage, de réfection de plafonds et de planchers - Bloc A de l'École polyvalente Saint-Jérôme à la compagnie Les Entreprises M. Melançon inc. de Notre-Dame-des-Prairies au montant forfaitaire total de 287 843,62 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE D'UN BASSIN DE TOITURE, BLOC A - ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1459/SRM)

ATTENDU QUE la firme Steven Carey Architecte a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-043) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Toitures Lacharité et Fils / 9254-4543 Québec inc. de Drummondville au montant forfaitaire de 117 826 \$ (avant les taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 31 mars 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection partielle du bassin de toiture - Bloc A de l'École polyvalente Saint-Jérôme à la compagnie Toitures Lacharité et Fils / 9254-4543 Québec inc. de Drummondville au montant forfaitaire total de 117 826 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1460/SSGC)

M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire